

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 33

Artikel: Vieilleries
Autor: Le chevalier de Cubières / Neufchâteau, François de / Antan, Pierre d'
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clefs de sable (noires) posées en sautoir, soit l'écusson de Lausanne sur lequel se détachent deux clefs qui représentent l'attribut de St-Pierre, patron du quartier. « Sous cette bannière, marchaient les hommes de Bourg, depuis les portes de Martheray et d'Etraz jusqu'à la porte du Chêne, avec les hommes de Chailly, Belmont, Pully, Echissiez et Epalinges. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

La bannière de la *Palud* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une aigle éployée de sable*. « Sous elle, marchaient ceux qui habitaient depuis la porte de St-Etienne et les Escaliers du Marché jusqu'à la maison d'Etienne Chandelier et jusqu'à celle de Jaquette Angeline... et ceux de Jouxens, Mezery, Prilly et, dans certains cas, ceux de Romanel. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

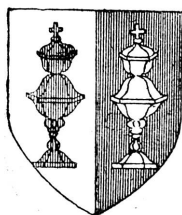
La bannière du *Pont* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une arche de pont, de sable*. « Sous cette bannière marchaient les hommes du Pont, de Cour, d'Ouchy, de Rive, de St-Sulpice et de Chavannes. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

La bannière de *St-Laurent* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'un gril de sable*, on sait que le patron de ce quartier, St-Laurent, fut grillé vif en 258 à Rome. « Sous cette bannière marchaient les hommes qui habitaient depuis les ponts de St-Jean jusqu'à la porte de St-Laurent et aussi des hommes de Renens et de Crissier. » (Dict. de Martignier et de Crousaz.)

Enfin la bannière de la *Cité*, quartier de l'Evêque, avait un écu *parti* (divisé verticalement en deux parties) *d'argent et de gueules à deux tours jointes par une arcade cintrée de l'un en l'autre* (ce qui veut dire que la tour qui est sur le champ rouge (de gueules) est blanche (d'argent), et la tour qui se trouve sur le champ d'argent est rouge. On remarque par cette description et sur la figure ci-dessus, que la répartition des couleurs sur la bannière de la Cité est différente de celles des autres bannières. Cette répartition rappelle celle de l'écu de l'évêché de Lausanne figuré ci-dessous ; ce qui n'est pas étonnant puisque la Cité était le quartier de l'évêché qui portait un écu :

parti d'argent et de gueules à deux calices couverts de l'un à l'autre.

« Sous la bannière de la Cité, marchaient les laïcs de la Cité, de la Barre, du Mont, de Cugy, de Morrens et de Bretigny. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)



Quelques mots sur le *Drapeau lausannois*. Celui-ci est aux couleurs de la ville, il est divisé horizontalement et perpendiculairement à la hampe en deux parties égales, une partie supérieure rouge et une partie inférieure blanche. Les lausannois contemplent ces couleurs quand, dans les grandes occasions on les hisse sur les édifices communaux. Le drapeau du bataillon des sapeurs pompiers, le drapeau (ou ce qui en reste) de l'ancienne Ecole

moyenne sont conformes à notre description.

Le drapeau porte donc les mêmes couleurs que l'écu sans en être la reproduction exacte, et cela n'a rien d'extraordinaire ; le drapeau d'un canton, d'une localité, d'une ville, etc., est souvent très différent de l'écu du canton, de la localité ou de la ville qu'il symbolise. L'écusson de Schaffhouse (canton) porte un béliet noir sur un champ d'or et le drapeau de Schaffhouse (canton) est vert et noir. Nous pourrions citer plusieurs exemples semblables.

Quelle est l'origine des couleurs lausannoises ? Il est impossible de répondre actuellement à cette question. Ce sont peut-être les couleurs de l'Evêché de Lausanne ou du Duc de Savoie ; ou peut-être des deux à la fois. Ces mêmes couleurs se retrouvent sur les écussons des quatre paroisses de Lavaux, sur ceux de Bulle, d'Avenches et de Villarlaz qui dépendaient aussi de l'évêque de Lausanne.

Les manteaux des huissiers lausannois, les volets de certains édifices communaux, des indicateurs de police, etc., portent les couleurs du chef lieu vaudois.

On représente souvent l'écusson de Lausanne fixé sur la poitrine d'un aigle à deux têtes. Le ou les animaux qui supportent un écu sont : des *supports d'armoiries* (les *tenants* diffèrent des supports en ce que cette dernière dénomination ne s'applique qu'aux êtres humains et à forme humaine ; les *soutiens* jouent le même rôle que les supports et les tenants mais sont d'origine végétale, très souvent un arbre, un cep de vigne.)

L'aigle est le support de l'écu lausannois, malgré que l'on peut voir celui-ci supporté par deux griffons sur la façade de l'Université.

Cette aigle impériale apparaît le 30 avril 1483 par une reconnaissance du Duc de Savoie aux lausannois, leur accordant le droit d'avoir un héraut à leurs armes *surmontées d'un aigle*, en signe que Lausanne est *ville impériale*. Cette sentence fut confirmée en 1517, par Charles III de Savoie.

Nous retrouvons cette aigle sur les plus anciens sceaux de Lausanne. Elle figure aujourd'hui sur les imprimés officiels communaux (voir ci-contre.)

Ajoutons que l'on représente volontiers un ensemble très décoratif formé de deux écus lausannois, accolés (cet ensemble) de deux lions comme supports et surmonté d'un écu chargé de l'aigle impériale à deux têtes. On voit ce motif entr'autres sur le plan Buttet et sur les belles étiquettes officielles des bouteilles de l'excellent Dézaley de la ville de Lausanne.

Arrivé au terme de ce long exposé, qui n'aura pas, nous le craignons fort, bien divertie nombre de lecteurs et de lectrices du *Conteur*, nous espérons cependant que ces lignes auront « choisi leur monde » comme disait le spirituel Töpffer. Les personnes qui « n'auront pas été choisies » voudront bien nous pardonner notre prolixité.

MÉRINE.



La noce de sœur Anne. — Un pasteur attendait, pour bénir leur union, deux époux qui l'avaient avisé de leur désir.

Une demi-heure déjà s'était écoulée et personne n'était venu. Le pasteur, qui commençait à s'impacienter, se promenait, fiévreux, de long en large dans le temple.

Le marguillier, lui, guettait à la porte l'arri-

vée de la noce. Comme il n'apercevait pas trace d'époux sur le chemin, il rentre dans le temple, et s'approche du pasteur, à bout de patience.

— Oh ! bien, Monsieur le ministre, on ne voit toujours rien. Y vous faut seulement aller. Y paraît qu'y se seront déjà repentus.

VEILLERIES

Promenade du matin.

L'autre jour j'allai dans les champs
Avec la belle Léonore,
Déjà les airs étaient brillants
Des premiers rayons de l'aurore.

Je ne vis point son char vermeil
De perles semant sa carrière.
Et ne pris pas garde au soleil
Déjà montant sur l'hémisphère.

Les bergères à leurs agneaux
Ouvraient déjà les bergeries,
Je n'aperçus point les troupeaux
Errants dans les plaines fleuries.

Savez-vous pourquoi ce jour-là,
Par un charme qui dure encore,
Je ne vis rien de tout cela...
C'est que je voyais Léonore.

Le chevalier DE CUBIÈRES,
1752-1820.

Le péché le plus grave.

« Est-ce tout ? N'oubliez-vous rien ?
Disait le père Cyprien
A Lucas, qu'il allait absoudre.
Songez qu'un seul péché mortel
Peut sur vous attirer la foudre
Et le courroux de l'Eternel. »

Lucas fouille dans sa mémoire.
Pour rendre sa confession
Plus entière et plus méritoire
Il dit avec contrition :
« Je m'accuse, et la faute est grande,
D'avoir bu, ne sais dans quel lieu,
Du mauvais vin, dont je demande
Sincèrement pardon à Dieu. »

François DE NEUFCHATEAU.
(Transmis par PIERRE D'ANTAN.)

L'HERBE, C'EST L'HERBE !

UN prédécesseur du juge de paix actuel de Moudon s'efforçait de concilier deux parties au sujet d'un droit de passage à travers une prairie. Après avoir entendu le demandeur énumérer avec abondance ses prétendus droits, il donna la parole au propriétaire du pré. Celui-ci, qui jusque là n'avait pas desserré les dents, se borna à articuler :

— L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin.

— Je ne saisis pas très bien, fit le juge ; votre voisin, selon vous, a-t-il, oui ou non, le droit de passer sur votre pré ?

— Je dis : « L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin. »

— Sans doute, mais exprimez donc votre pensée avec plus de clarté.

— Je ne puis pas dire autrement : « L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin ! »

— Voyons, mon ami, entendez-vous peut-être n'accorder le passage que les foin une fois coupés ?

— Parfaitement, parce que l'herbe, c'est l'herbe ; le foin, c'est le foin, comme Moudon, c'est Moudon !

On ne put en tirer autre chose, et sa façon de parler est demeurée proverbiale, si bien qu'à propos de tout ou de rien on entend dire à Moudon :

L'herbe, c'est l'herbe !

LE FOOT-BALL AU VILLAGE

II

APRÈS maints renseignements et savoureux réflexions, nos deux citoyens de Biolaz arrivent à se caser et s'apprentent à jouer du spectacle nouveau qui va s'offrir à leurs yeux.

— Dites moi, assesseur, en a-t-y fallu des chars de planches pour entourer un pareil plantage, ça doit être quand même une « jeunesse » conséquente pour se mettre pareillement dans les